

Un projet de règlement établissant un contrôle à caractère provisoire visant les interventions en lien avec la station d'épuration des eaux usées est déposé par la Municipalité de Mont-Blanc.

Mont-Blanc, le 4 juin 2024- Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, un projet de règlement a été déposé et vise à mettre sur pause l'émission de nouveaux permis de construction ou de certificats d'autorisation pour des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station d'épuration des eaux usées.

Analyse de la situation

La décision a été prise à la suite de la réalisation d'analyses démontrant que la station existante dépasse ses critères de conception. Cette mesure exceptionnelle, entrant en vigueur immédiatement, nous permet d'agir par principe de précaution dans l'attente des résultats d'une étude sur la capacité résiduelle du système actuel.

Les prochaines étapes

Une fois les résultats des nouvelles études reçues et analysées, la Municipalité prévoit adopter, d'ici l'automne, un règlement établissant un contrôle provisoire des interventions liées au réseau d'égout sanitaire qui tiendra compte de la capacité résiduelle réelle telle qu'elle aura été établie.

Tel que le mentionnait monsieur le maire, « Notre communauté connaît une croissance constante et il est essentiel que nous anticipions les besoins futurs en matière de traitement des eaux usées. En évaluant notre capacité résiduelle actuelle, nous pourrions déterminer les actions à prendre si jamais notre périmètre urbain atteint son plein potentiel de développement. »

La mise sur pause d'interventions en milieu urbain permettra à la Municipalité d'ajuster sa planification afin de respecter sa capacité à desservir la population grandissante.

Exceptions

Notons finalement que certaines exceptions sont prévues au projet de règlement. Si vous avez un projet en cours, le service d'urbanisme et environnement pourra vous renseigner sur les effets du dépôt du projet de règlement sur celui-ci.